

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article9016>

Les textes officiels de la semaine

- Actualité - Au journal officiel -



Date de mise en ligne : lundi 17 mai 2021

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous
droits réservés

Retrouvez une sélection de textes publiés au journal officiel entre le 10 et le 16 mai 2021 qui auraient pu vous échapper et qui pourraient vous intéresser.

Citoyenneté

Décret n° 2021-567 du 10 mai 2021 modifiant la partie réglementaire du code du service national relative au **service civique** [NOR : MENV2112048D](#)

Le décret modifie les articles R. 121-15 et R. 121-47-1 du code du service national afin de préciser la durée de la formation civique et citoyenne et les modalités par lesquelles les organismes d'accueil doivent justifier de la réalisation effective de cette formation pour bénéficier d'une aide servie par l'Agence du service civique. Ses dispositions s'appliquent, conformément aux dispositions du décret, aux contrats d'engagement de service civique conclus à compter de la date d'entrée en vigueur du décret.

Déclaration de la CNDH du 6 mai 2021 « La **lutte contre le racisme et les inégalités** mérite mieux que des polémiques » (D - 2021 - 3) [NOR : CDHX2114764V](#)

Culture & patrimoine

Liste des immeubles protégés au titre des monuments historiques en 2020 (Ministère de la culture) [NOR : MICC2114733K](#)

Arrêté du 26 avril 2021 portant **habilitation en qualité d'opérateur d'archéologie préventive du service archéologie du Val-de-Marne** [NOR : MICC2113866A](#)

Arrêté du 26 avril 2021 portant **habilitation en qualité d'opérateur d'archéologie préventive d'Archéologie Alsace** [NOR : MICC2112037A](#)

Arrêté du 26 avril 2021 portant **habilitation en qualité d'opérateur d'archéologie préventive du service archéologie préventive du conseil départemental d'Eure-et-Loir** [NOR : MICC2112038A](#)

Arrêté du 26 avril 2021 portant extension de l'**habilitation en qualité d'opérateur d'archéologie préventive du service départemental d'archéologie de l'Oise** [NOR : MICC2112041A](#)

Arrêté du 26 avril 2021 portant **habilitation en qualité d'opérateur d'archéologie préventive du service d'archéologie du département de Vaucluse** [NOR : MICC2112042A](#)

Arrêté du 26 avril 2021 portant **extension de l'habilitation en qualité d'opérateur d'archéologie préventive du service archéologique de la ville d'Autun** [NOR : MICC2112046A](#)

Arrêté du 26 avril 2021 portant **retrait de l'habilitation en qualité d'opérateur d'archéologie préventive du service du patrimoine architectural, mobilier et archéologique de la Vendée à réaliser des fouilles d'archéologie préventive** [NOR : MICC2112047A](#)

Economie, formation & emploi

Arrêté du 10 mai 2021 **modifiant le contingent annuel d'heures indemnissables au titre de l'activité partielle pour l'année 2021** [NOR : MTRD2114658A](#)

Décret n° 2021-594 du 14 mai 2021 instituant une aide relative aux stocks de certains commerces [NOR : ECOI2110492D](#)

Les entreprises exerçant leur activité principale dans le commerce de détail de l'habillement, de la chaussure, de la maroquinerie et des articles de voyages, ou des articles de sports en magasins spécialisé ou dans le textile, l'habillement et la chaussure sur éventaires et marchés et qui ont perçu une aide au titre du fonds de solidarité pour le mois de novembre 2020 percevront une aide complémentaire à hauteur de 80 % de cette aide perçue au titre du mois de novembre. Le projet de décret s'applique aux territoires ayant fait l'objet d'un confinement en novembre, à savoir le territoire métropolitain et la Martinique.

Elections

Arrêté du 7 mai 2021 fixant les **tarifs maxima de remboursement des frais d'impression et d'affichage des documents électoraux** pour l'élection des conseillers régionaux et des conseillers à l'assemblée de **Corse** [NOR : INTA2111334A](#)

Arrêté du 7 mai 2021 fixant les **tarifs maxima de remboursement des frais d'impression et d'affichage des documents électoraux** pour l'élection des conseillers à l'assemblée de Martinique et à l'assemblée de **Guyane** [NOR : INTA2111335A](#)

Décret n° 2021-569 du 11 mai 2021 portant **dérogation aux règles de grammage** des circulaires et des bulletins de vote pour l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique des 20 et 27 juin 2021 [NOR : INTA2114375D](#)

Ce décret modifie le grammage des circulaires et des bulletins de vote prévu aux articles R. 29 et R. 30 du code électoral pour le scrutin des 20 et 27 juin 2021.

Environnement & énergie

Arrêté du 5 mai 2021 modifiant l'arrêté du 3 mars 2017 **fixant le modèle national de demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement** [NOR : TREP2113567A](#)

Décret n° 2021-565 du 10 mai 2021 relatif aux **schémas directeurs de développement des infrastructures de recharges ouvertes au public pour les véhicules électriques** et les véhicules hybrides rechargeables [NOR : TRER2032266D](#)

Le décret en Conseil d'Etat décrit les modalités d'élaboration, de validation et de suivi des schémas directeurs de développement des infrastructures de recharges ouvertes au public pour les véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables, qui peuvent être élaborés par les collectivités et établissements publics disposant de cette compétence.

Décret n° 2021-566 du 10 mai 2021 relatif à la **fourniture d'informations d'usage des infrastructures de recharge ouvertes au public pour les véhicules électriques** et les véhicules hybrides rechargeables [NOR : TRER2110491D](#)

Le décret décrit les informations que les opérateurs d'infrastructures de recharge ouvertes au public pour les véhicules électriques remettent, à leur demande, aux collectivités et établissements publics en charge de l'élaboration d'un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge ouvertes au public pour les véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables, afin d'alimenter leur diagnostic des besoins en recharge, ainsi que les modalités d'accès et d'exploitation de ces informations.

Arrêté du 10 mai 2021 pris en **application des articles R. 353-5-4, R. 353-5-6 et R. 353-5-9 du code de l'énergie** [NOR : TRER2110561A](#)

Les objectifs fixés à l'échéance de moyen terme du projet de développement des infrastructures de recharge ouvertes au public mentionnés à l'article R. 353-5-4 du code de l'énergie incluent le nombre de stations et de points de recharge, leur localisation ainsi que la puissance maximale prévue pour la station et par point de charge.

Ils distinguent les stations ou types de stations selon le type de maître d'ouvrage prévu, et lorsque cela est possible, selon le principal usage prévu, parmi les catégories d'usage utilisées lors du diagnostic.

Ils sont résumés dans une carte à une maille géographique appropriée dont la précision ne peut être inférieure à l'îlot regroupé pour l'information statistique (IRIS).

Le fichier numérique mentionné au premier alinéa de l'article R. 353-5-6 comporte toutes les données du schéma de données publié sur le site de la plate-forme ouverte des données publiques françaises, à l'adresse suivante : <https://schema.data.gouv.fr/etalab/schema-sdirve/latest.html>.

Les données sont fournies à l'échelle communale, ou à une échelle plus précise, pour chacune des communes du territoire couvert par le schéma directeur de développement des infrastructures de recharges ouvertes au public pour les véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables.

La collectivité territoriale ou l'établissement public chargé d'établir le schéma directeur prévu à l'article R. 353-5-1 du code de l'énergie publie, dans le délai de deux mois suivant son adoption ou sa mise à jour, les données relatives au diagnostic et aux objectifs de son schéma directeur sur le site de la plate-forme ouverte des données publiques françaises www.data.gouv.fr conformément au schéma de données visé à l'article 2.

Décret n° 2021-588 du 14 mai 2021 relatif à la création d'un **comité d'anticipation et de suivi hydrologique**
[NOR : TREL2103288D](#)

Le décret a pour objet d'introduire dans le code de l'environnement un article créant un comité d'anticipation et de suivi hydrologique en vue notamment de mieux anticiper et gérer les épisodes de sécheresse en métropole et dans les territoires ultramarins. Ce comité est composé de membres issus des différents collèges du Comité national de l'eau.

État civil

Arrêté du 11 mai 2021 portant application du décret n° 2021-279 du 13 mars 2021 portant diverses dispositions relatives à la **carte nationale d'identité et au traitement de données à caractère personnel dénommé « titres électroniques sécurisés »** (TES) [NOR : INTD2114680A](#)

Fonction publique & droit du travail

Décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux **comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics** (rectificatif) [NOR : TERB2035564Z](#)

Rectificatif au Journal officiel n° 0110 du 12 mai 2021, texte n° 18 :
- à l'article 63, au lieu de : « article L. 5121 », lire : « article L. 512-1 » ;
- au troisième alinéa du I de l'article 98, au lieu de : « R. 23159 », lire : « R. 2315-9 » ;
- au quatrième alinéa du I de l'article 98, au lieu de : « article R. 23158 », lire : « article R. 2315-8 ».

Décret n° 2021-574 du 10 mai 2021 relatif à l'**allongement et à l'obligation de prise d'une partie du congé de paternité et d'accueil de l'enfant** [NOR : SSAS2109370D](#)

Le décret fixe les délais de prévenance de l'employeur dont le salarié bénéficie du congé de paternité et d'accueil de l'enfant, précise les possibilités de fractionnement de la prise de la partie non obligatoire de celui-ci et fixe à six mois le délai de prise de ce congé suite à la naissance de l'enfant. Il fixe également les durées minimales et maximales de ce congé pour les travailleurs indépendants et les personnes non-salariées des professions agricoles, soit respectivement sept et vingt-cinq ou trente-deux jours.

Recensement

Arrêté du 7 mai 2021 fixant les coefficients correctifs mentionnés à l'article 30 du décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au **recensement de la population** [NOR : ECOO2113152A](#)

Santé publique

Arrêté du 22 avril 2021 relatif à la **notification obligatoire des cas d'infection à virus du Nil Occidental et des cas d'infection à virus de l'encéphalite à tiques**

[NOR : SSAP2109355A](#)

Instruction interministérielle NÂ° CABINET/2021/92 du 3 mai 2021 portant sur le **déploiement des autotests auprès des publics précaires** (PDF : 1,7 Mo) [NOR : SSAC2113875J](#)



--